

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 001 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS

M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL

M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET

M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires – Exercice 2016.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité pour la collectivité de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois avant la séance votant le Budget Primitif de l'exercice, conformément aux dispositions des articles L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président souligne que les dispositions réglementaires ont été précisées par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe. Ce débat vise à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Il permet de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Monsieur le Président donne lecture du document produit par les services de la collectivité rappelant le contexte particulièrement tendu et contraint des finances publiques lié à la situation économique du Pays. Cette situation nécessite la poursuite de la réduction des déficits publics par la

limitation des dépenses publiques et la poursuite de l'effort de contribution demandé aux collectivités.
Pour les collectivités locales, cela se traduira principalement par un nouvel effort de réduction des dotations et notamment de la dotation d'intercommunalité imposant à la collectivité de faire preuve de rigueur et de recherche d'économies de fonctionnement.

Monsieur le Président précise qu'il n'envisage pas, sauf pour le financement de la politique de collecte et de traitement des déchets, une augmentation de la fiscalité de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle les modifications apportées aux statuts de l'Intercommunalité qui génèrent la mise en oeuvre de nouvelles compétences (lecture publique, organisation des temps d'activités périscolaires..) ainsi que la mise en service du nouveau site d'accueil de la petite enfance sur HERMIES.

Monsieur le Président détaille ensuite les projets d'investissement qui seront inscrits dans le Budget Primitif 2016 et qui concernent le confortement de la voirie communautaire (programme de rénovation de la Rue de Paris à ACHIET-LE-GRAND, programme de rénovation de la voirie de la zone d'activités de la Vallée du Bois et de la rue de la République à BAPAUME) et les travaux de construction de la première tranche des espaces de lecture publique.

Monsieur le Président détaille également les orientations des différents budgets annexes de la collectivité, insistant notamment sur la poursuite des travaux de viabilisation des terrains de la Zone des Anzacs pour permettre de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- de donner acte à Monsieur le Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires prévue à l'article L. 5211-36 du CGCT,
- d'approuver les orientations budgétaires présentées au titre du budget général et des budgets annexes de la collectivité pour l'exercice 2016,
- d'annexer à la présente délibération le document de débat d'orientations budgétaires adressé dans le cadre de la note de synthèse de la réunion du Conseil Communautaire.

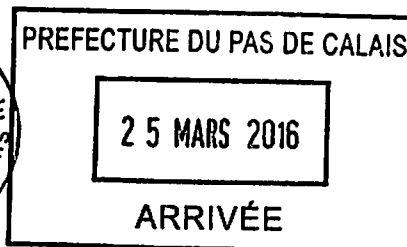
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme.

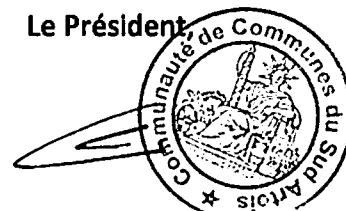
*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 mars 2016 et transmission
en Préfecture le 9 mars 2016.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président



Jean-Jacques COTTEL

2016-001 09/03/2016

DOB 2016.